

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission solidarité, politique de la ville,
enfance, petite enfance

Séance du 16 novembre 2009

Séance du 20 octobre 2009

10 Dotation de développement urbain - programmation définitive 2009

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. RIFI-SAIDI

M. SEGUIN

Mme FÉVRIER

Mme SOKOLONSKI

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

- Nombre de conseillers en exercice

- Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

39

39

34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Le département de l'Oise s'est vu attribuer une enveloppe de 1 358 207 € dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain (DDU) à répartir entre les communes de Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise, toutes trois éligibles à cette dotation pour l'année 2009.

Le conseil municipal, lors de sa séance extraordinaire du 7 septembre 2009, a autorisé monsieur le maire à négocier avec les services préfectoraux, la programmation de la ville de Creil et à signer une convention avec le préfet de l'Oise pour son financement.

Dans ce cadre, les projets retenus et le montant des subventions allouées par projet ont été définis comme suit :



maintenant !

Projets	Subventions
Université permanente de la citoyenneté Creilloise et nouvelles technologies	39 500 €
Valorisation des talents Creillois - Mobilité et aide au projet	23 500 €
Création d'un pôle jeunesse -Local Mégret	79 000 €
Espace Louis Lebrun- Espace associatif dont - tranche 1 : 35 000 € - tranche 2 : 360 000€ - Equipement de la salle : 15 000€	410 000 €
La Grange à Musique dont - Matériel scénique et informatique : 59 000€ - Action culturelle 23 000 €	82 000 €
Création d'un service de correspondants de nuit	15 500 €
Conseil de la jeunesse Creilloise	15 500 €
Partenariat avec l'IUT	11 500 €
Creil respire: week end de la citoyenneté et du développement durable	23 846 €
Creil, bords de l'Oise	65 500 €
TOTAL	765 846 €

Ainsi, le total des subventions attribué à la Ville de Creil s'élève à **765 846 euros au titre des crédits DDU 2009.**

Il vous est proposé de valider la programmation définitive et les différents financements.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2334-4, R2334-36 et R2334-37,
Vu la circulaire ministérielle n°IOCB0909841C du 15 juin 2009,
Vu la délibération unique du conseil municipal extraordinaire du 7 septembre 2009,
Considérant l'intérêt pour la ville de Creil de mettre en œuvre ces programmes d'actions,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39	Pour : 28	Contre : 4	Abstention : 7
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à la majorité :

Article 1 :

d'approuver l'ensemble des projets retenus et leur financement dans le cadre de la DDU 2009,

Article 2 :

d'autoriser monsieur le maire ou son représentant, à signer toutes les actes nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites dans le cadre de cette programmation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMAIN

20 NOV. 2009

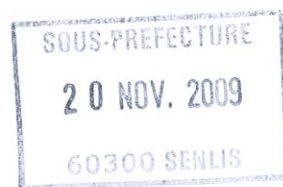
20 NOV. 2009

Affiché le :

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 20.11.09 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE